

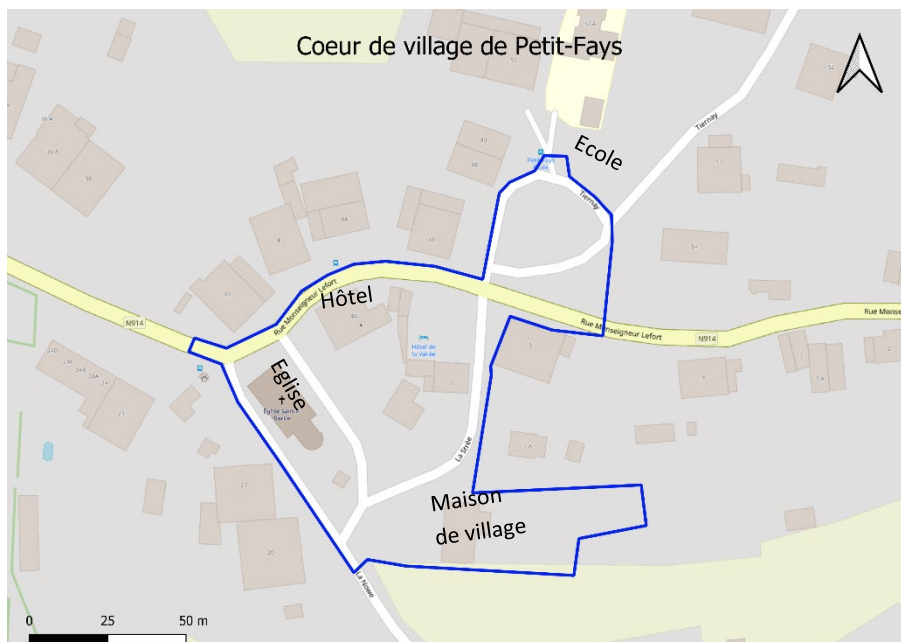
Aménagement du cœur de village de Petit-Fays (a) Commune : Bièvre (b) Nom du village ou de l'entité : Petit-Fays (c) Descriptif : Aménagement le cœur de village de Petit-Fays	Fiche n° M-1.01
	Priorité : Lot 1
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée (/ /20) <input type="checkbox"/>

AMENAGEMENT DU CŒUR DE VILLAGE DE PETIT-FAYS

1. Description du projet

Situation existante :

Le site à aménager se situe dans la commune de Bièvre au cœur du village de Petit-Fays. Une école se situe au nord à la rue du Tiernay. Sur le temps de midi, les enfants vont manger à la maison de village. Le chemin qu'ils empruntent est dangereux, car il est traversé par la N 914.



Au carrefour de la nationale rue Monseigneur Lefort et de la rue de La Nowe, il y a un hôtel. Une chambre d'hôte se trouve sur la rue La Nowe au numéro 16. Au croisement de la rue La Nowe et de la nationale se trouve une église.

On trouve plusieurs arrêts de bus, un près de l'école, un près de l'hôtel et un près de l'église.

Entre l'église et la maison de village, on trouve un abreuvoir circulaire, des bulles à verres ainsi qu'une bulle à vêtements.

Objectifs :






L'objectif ici est de sécuriser le chemin emprunté par les enfants sur le temps de midi, de privilégier la mobilité douce et d'aménager un espace de convivialité.

Esquisse :


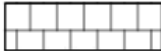

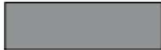
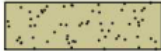
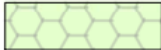



Légende :








Légende - situation projetée

	Limite cadastrale		
	Accès privés		
	Sens de circulation		
	Constructions		
			<p>1 Suppression de la voirie, création d'une voie lente</p> <p>2 Module de jeux ou de sport</p> <p>3 Escaliers</p> <p>4 Mise en cul de sac de la rue</p> <p>5 Création d'un plateau</p> <p>6 Place de la fontaine</p> <p>7 Vestige de "l'arbre de Jean"</p>






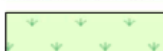
Revêtements de sol:

	Pavés existants
	Pavés béton
	Copeaux de bois
	Asphalte
	Dolomie
	Dalles gazon PEHD
	Plancher de bois

Mobilier:

	Tables de piques niques
	Bancs
	Corbeilles
	Abri Bus
	Potelets à mémoire de forme
	Boîtier électrique
	Bulles à verre (déplacées)

Végétaux:

	Arbres HT existants
	Vestige de "l'arbre de Jean"
	Arbres à planter
	Haies feuillues hautes
	Massifs bas
	Pelouses

Projet :

Le projet consiste à réaménager le centre du village en un véritable cœur de village sécurisé, convivial, vert et axé sur la mobilité douce. Pour ce faire, il faudra :

- Créer un espace de convivialité autour de l'abreuvoir circulaire.
- Création de cheminements lents reliant les différents pôles (église, maison de village) tout en favorisant la mobilité douce et la végétalisation des espaces
- Recréer une zone d'attractivité autour de la maison de village, avec une plaine de jeux à proximité de la piste de pétanque, une végétation de différentes hauteurs et réorganiser le parking et mettre un revêtement drainant
- Valoriser l'histoire du passé en mettant en valeur l'arbre et en y installant des tables pique-nique.
- Repenser la mobilité.
 - Revoir la sécurité au niveau de la route nationale traversant le village en aménageant une zone de ralentissement
 - La rue La Strée sera mise en cul de sac ou en sens unique. Les accès aux différents bâtiments y seront maintenus.
 - La ruelle côté est de l'église sera totalement fermée aux véhicules à moteur. Elle deviendra une voie lente avec de l'équipement pour différentes générations.
 - Le pourtour de l'église (côté ouest) sera pavé et une poche de stationnement de trois véhicules y prendra place.
 - Des potelets à mémoire de forme pourraient prendre place au niveau de l'abribus près de l'église afin de sécuriser les utilisateurs des bus et de diminuer la vitesse par un léger dévoiement à l'intersection de la nationale et de la rue La Nowe.

2. Justification du projet

Lors des consultations villageoises, les participants ont fait ressortir un manque d'espaces de convivialité, de sécurité routière, d'aménagement pour la mobilité douce et de végétalisation du centre du village.

En effet, Petit-Fays ne dispose d'aucun endroit permettant vraiment aux villageois de se poser, d'échanger, ni même aux enfants de jouer dans un lieu sûr, et le centre du village est une vaste zone d'asphalte qui manque cruellement de végétation.

Les véhicules qui empruntent la nationale 914 traversent le village avec souvent une vitesse importante, ce qui met en danger les jeunes enfants qui jouent dans la partie basse de Petit-Fays (rue Monseigneur Lefort) et dans le centre. De plus, il n'y a pas de cheminement lent permettant de se déplacer dans le centre du village. Les enfants de l'école qui se rendent à la maison de village doivent donc traverser cette même nationale tous les jours.

Le projet apportera un cadre de vie plus agréable grâce à la végétalisation du cœur du village mais aussi grâce à la création d'espace de convivialité. Il favorisera les rencontres entre tous les habitants et les échanges entre les différentes générations. Il permettra de renforcer la sécurité routière sur la nationale au cœur du village, et de mettre en place des cheminements de mobilité douce pour relier les différents pôles du village (église, école, maison de village).

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs suivants :

Objectif stratégique 1	Créer des conditions favorables pour renforcer les rencontres et les échanges entre les habitants
Objectif opérationnel 1.1	En offrant des lieux et moments de convivialité dans les villages
Objectif stratégique 2	Valoriser les forces vives du territoire
Objectif opérationnel 2.1	En soutenant le tissu associatif local
Objectif stratégique 3	Ancrer une économie durable par la mise en valeur des ressources du territoire
Objectif opérationnel 3.2	En impulsant un tourisme "à pas d'hommes" basé sur les spécificités patrimoniales du territoire
Objectif stratégique 5	Favoriser la transition environnementale
Objectif opérationnel 5.1	En développant une mobilité alternative à la voiture individuelle avec des déplacements sécurisés
Objectif stratégique 6	Préserver l'identité rural des villages
Objectif opérationnel 6.1	En développant un habitat cohérent et raisonné sur le territoire



Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Plan stratégique transversal (2019-2024)** : Garantir la qualité de vie à tous nos habitants, à chaque étape de leur vie et garantir un lieu de vie agréable.
- **Plan de cohésion sociale (2020-2025)** : Favoriser les rencontres intergénérationnelles.

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

SOCIAL	Création d'espaces conviviaux et d'une plaine de jeux favorisant les rencontres et les échanges.
ENVIRONNEMENT	Mise en place de cheminement de mobilité douce, amélioration de la biodiversité et du cadre de vie.
ÉCONOMIE	Léger impact avec une augmentation de l'attraction touristique

Liens avec la stratégie wallonne de développement durable :

 <p>11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES</p>	<p>Objectif 11 – Villes et communautés durables : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.</p>
 <p>15 VIE TERRESTRE</p>	<p>Objectif 15 – Vie terrestre : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres – Veiller à exploiter les écosystèmes de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser les processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité. Garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des</p>

	écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides.
--	--

5. Localisation et statut

- **Localisation** : La zone englobe la rue Monseigneur Lefort, La Strée et La Nowe à Bièvre



- **Statut de propriété** : Propriété communale, excédents de voiries communales et régionales
- **Statut au plan de secteur** : Zone d'habitat à caractère rural

6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet** : Commune de Bièvre
- **Partenaires** : Associations villageoises, CLDR, habitants

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

De multiples besoins ont été exprimés quant à l'usage de l'espace public : convivialité, sécurité, biodiversité, patrimoine, etc. Les membres de la CLDR ont classé ce projet comme prioritaire car il répond à ces nombreux besoins et permettra de pallier à l'absence d'espace public de convivialité dans le village.

État du dossier

Rencontre avec les habitants (consultation villageoise) et visites sur place avec la CLDR afin de déterminer les besoins.

Esquisse d'aménagement.

Programme des travaux et/ou aménagements

Démolition des surfaces tarmaquées

Pose de revêtement divers.

Création de parkings

Installation de la plaine de jeux

Mise en place du mobilier urbain

Plantation et pelouse

Planification

Possibilité de réaliser le projet en une phase

Démarches administratives à réaliser

Désignation d'un auteur de projet.

Contacts préalables avec le SPW afin de déterminer les possibilités d'aménagement sur la voirie régionale.

Obtention des différentes autorisations nécessaires à la réalisation du projet (permis).

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé

Assurer un entretien régulier des espaces et aménagement, et garantir la propreté des lieux.

Impliquer les riverains dans la conception du projet et dans son entretien.

8. Estimation globale du coût

Détails par coûts	Montant	Sources de financement
Travaux	330.730 €	DGARNE-DDR Catégorie 2 – Espace de convivialité 80 % (plafond à 500.000 €)
Honoraires	29.765,70 €	
Total HTVA	360.495,70 €	
TVA (21 %)	75.704,10 €	
Total TTC	436.199,80 €	Possibilité de subventionnement via des appels à projet (par exemple du type « Cœur de village ») Solde pris en charge par la commune

Projet rémunérateur : Non

9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateur de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Réalisation de l'aménagement	1	Commune de Bièvre (pv de la réception des travaux)

Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Satisfaction des habitants	Bonne	Commune de Bièvre (enquête)

10. Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition [notice évolutive]**Mesures pour répondre aux risques et contraintes identifiés au point 5 (localisation et statut) :****Contraintes existantes :**

- Gestion du relief
- Gestion du flux de voitures et de la vitesse

Cadre légal lié au lieu, dont les contraintes urbanistiques et réglementaires :

Habitat à caractère rural, pas de contrainte spécifique identifiée

Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux :

- **Éléments quantitatifs généraux du dossier :**
 - Superficie totale de la parcelle : périmètre d'étude d'environ 85 ares
 - Superficie initiale non bâtie sur la parcelle : 65 ares
 - Superficie finale non bâtie sur la parcelle : 65 ares
- **Dispositif de temporisation des eaux ruisselant des surfaces imperméabilisées :**

Le niveau d'égouttage n'a pas encore été sondé à ce jour. Cela sera étudié au moment de l'avant-projet.

Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles :

- Exemples de points d'attention :
 - Utilisation des énergies renouvelables : non défini à ce jour
 - Isolation des bâtiments : hors projet
 - Energie grise et durabilité des matériaux : non défini à ce jour
 - Citerne d'eau de pluie : non défini à ce jour
 - Dispositifs pour minimiser la consommation des énergies fossiles, électrique (luminaire) : non défini à ce jour
 - Mise en œuvre de matériaux écologiques : non défini à ce jour
 - Utilisation de techniques innovantes : non défini à ce jour

Mesure en faveur de la sobriété du projet :

- Exemples de points d'attention :
 - Coûts/m² : 8500m² au total → 51.32€/m²

- Coûts/personnes impactées : le coût total est de 436 199,80€, ce qui revient à environ 2 521€/habitant (173 habitants à Petit-Fays en 2022)
- Surface des abords aménagés : Travail visant à augmenter la convivialité du site et permettre à l'école un espace plus structuré et plus aménagé
- Analyse coûts bénéfice du projet : Le projet répond à des besoins importants de la part des habitants et des différentes associations

Mesures en faveur de la biodiversité :

- Le projet prévoit plusieurs espaces enherbés, des plantations de massifs bas, de haies et d'arbres.
 - Il prévoit également de maintenir l'arbre mort classé au AHREM en le valorisant par une structure en bois
- Améliorer la qualité biologique des surfaces mises en œuvre :
- Surfaces imperméables à l'air et à l'eau (revêtement béton, bitume, dallage avec couche de mortier, ...) : Plusieurs surfaces en pavés et cheminements en dolomie
 - Surfaces semi-perméables : perméable pour l'air et l'infiltration de l'eau de pluie (pavages/dallages à joints ouverts, dalles gazons, ...) : Parkings en dalles gazons

Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet :

L'aménagement prévoit une meilleure accessibilité et sécurisation piétonne à l'espace de convivialité. Le site est en partie accessible aux PMR notamment au niveau de la maison de village.

L'arrêt de bus est également sécurisé via des potelets.

Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire :

- Exemples de points d'attention :
 - Recours à des entreprises et matériaux locaux et/ou à des entreprises d'insertion sociale : non défini à ce jour
 - Soutien aux activités locales, à la valorisation de ressources locales : le projet permettra aux associations de maintenir et de renforcer les activités existantes

Intégration du projet dans l'environnement :

- **Impact positif ou négatif du projet sur le paysage :**
Le projet a été pensé dans un souci d'intégration au contexte environnant grâce à la mise en place de végétation, mais aussi par le choix des matériaux.
- **Impact sur le voisinage :**
Des haies sont prévues lorsque le lieu de convivialité donne des vues directes chez des privés. Fermeture de 2 rues, apportant du calme, mais tout en maintenant l'accessibilité aux habitations.
- **Mesures envisagées :**
Mise en place de végétation et choix des matériaux en accord avec le contexte du village

Annexe 2b : Localisation sur plan de secteur



Annexe 3 : Reportage photographique et Annexe 4 État des lieux







Annexe 5 : Dossier d'esquisse d'aménagement

Légende - situation projetée	Revêtements de sol:	Mobilier:	Végétaux:
<ul style="list-style-type: none"> Limite cadastrale Accès privés Sens de circulation Constructions 	<ul style="list-style-type: none"> Pavés existants Pavés béton Copeaux de bois Asphalte Dolomie Dalles gazon PEHD Plancher de bois 	<ul style="list-style-type: none"> Tables de piques niques Bancs Corbeilles Abri Bus Potelets à mémoire de forme Bollier électrique Bulles à verre (déplacées) 	<ul style="list-style-type: none"> Arbres HT existants Vestige de "l'arbre de Jean" Arbres à planter Haies feuillues hautes Massifs bas Pelouses
			<ul style="list-style-type: none"> Suppression de la voirie, création d'une voie locale Module de jeux ou de sport Escaliers Mise en cul de sac de la rue Création d'un plateau Place de la fontaine Vestige de "l'arbre de Jean"



Annexe 6 : Estimation détaillée

PCDR de Bièvre

Aménagement du centre de village - Petit-Fays

Estimatif Fiche du 17/05/2023

Intitulé du poste	Qté	U	PU	Montant
RECAPITULATIF DES POSTES				
Travaux préparatoires	1,00	fft	4 200,00	4 200,00
Terrassements et évacuation	1,00	fft	57 425,00	57 425,00
Eléments linéaires	1,00	fft	32 095,00	32 095,00
Egouttage	1,00	fft	7 600,00	7 600,00
Revêtements	1,00	fft	137 220,00	137 220,00
Plantations	1,00	fft	12 520,00	12 520,00
Constructions	1,00	fft	20 500,00	20 500,00
Mobilier urbain	1,00	fft	18 720,00	18 720,00
Modules de jeux et street workout	1,00	fft	33 950,00	33 950,00
Divers	1,00	fft	6 500,00	6 500,00
TOTAL HTVA				330 730,00
CALCUL DES FRAIS				
Honoraires				
	Auteur de projet	8,00%		26 458,40
	Coordinateur sécurité santé	1,00%		3 307,30
TOTAL HTVA				29 765,70
Total HTVA				360 495,70
TVA		21%		75 704,10
Total TVAC				436 199,80